51e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 18 3 MAI 1934

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT	Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*	Prélat de la Maison de Sa Sainteté Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
FONDATEUR	DIRECTEUR

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

SOMMAIRE

I. L'ARTISANAT. — 1. Définition. — 2. Importance. — 3. Organisation légale actuelle : Chambres de Métiers ; Syndicats professionnels. — 4. Mesures législatives en faveur des artisans : exonération fiscale ; cautionnement ; crédit ; habitations, chômage. — 5. Action catholique en faveur de l'Artisanat.

II. L'ESPRIT SOCIAL A TRAVERS LES REVUES. — 1. *Chronique sociale de France :* Ceux qui ne nous aiment pas. — 2. *Dossiers de l'Action Populaire :* Les Jeunes Chômeurs. — 3. *Vie Intellectuelle :* Enquête sur les raisons actuelles de l'Incroyance et de l'Anticléricalisme. — 4. *Nos Œuvres :* La route éclairée.

III. BIBLIOGRAPHIE. — 1. *Dictionnaire de Sociologie :* fascicules V à VIII. — 2. Muller : *Notes d'Economie politique.* — 3. J. Wilbois : *Le Cameroun.* — 4. R. P. Drogat : *Manuel social rural.* — 5. Editions jocistes. — 6. Bargilliat : *Eugène Conort.* — 7. Jacques Debout : *Plaies d'Egypte et Terre promise.* — 8. Geneviève Duhamelet : *Plus vous renoncerez...* — 9. *Théâtre social.*

I. — L'Artisanat

La Révolution française fut pour la France du travail le point de départ d'une ère d'individualisme, dont les effets ne font que s'estomper à l'heure actuelle. Il parut que le développement croissant de la production industrialisée allait supprimer les travailleurs libres ; et Karl Marx déclarait qu'entre les Capitalistes et les Prolétaires il n'y aurait plus rien. Cette prophétie est démentie par les faits, et l'on constate la permanence des travailleurs libres et indépendants que l'on appelle les « artisans. » Vers eux aujourd'hui tous les yeux sont tournés : les législateurs se préoccupent de leur donner un statut favorable, encore qu'incomplet ; des initiatives privées travaillent à leur faciliter une organisation plus en rapport avec leurs besoins actuels. Nous voudrions faire connaître les résultats de ces différentes interventions.

1° DÉFINITION DE L'ARTISAN

La définition la plus générale est celle de la loi du 26 juillet 1925 : « Par maître-artisan il y a lieu d'entendre les travailleurs de l'un ou l'autre sexe exerçant un métier manuel, à condition qu'ils accomplissent le travail par eux-mêmes, seuls ou avec le concours de leur conjoint, des membres de leur famille, des compagnons ou apprentis ; et à condition, d'autre part, qu'ils l'exercent sans se trouver sous la direction d'un patron. » A ces deux caractéristiques de l'artisan (travail personnel, indépendance) on pourrait ajouter une autre note spécifique : l'artisan ne fait pas de travail en série, ce qui est le propre de l'industriel.

On les classe en : — *petits artisans,* quand ils travaillent seuls, avec les membres de leur famille, un compagnon et un apprenti ; — *moyens artisans,* s'ils occupent deux à cinq compagnons ou apprentis ; — *grands artisans,* s'ils en occupent davantage.

On les qualifie : — *d'artisans producteurs,* s'ils transforment une matière première leur appartenant et en assument eux-mêmes la fin ; par exemple, ébénistes, tailleurs, bourreliers, couturières, modistes, bouchers, charcutiers ; — *d'artisans reproducteurs,* s'ils font subir à une matière première usagée des transformations permettant d'en prolonger l'usage : mécaniciens d'instruments agricoles, d'autos, cordonniers ; — *d'artisans façonniers,* s'ils transforment la matière première appartenant à d'autres, mais ces transformations s'effectuant sous leur responsabilité, sans qu'ils se trouvent sous la direction d'un patron ; par exemple, meuniers, joailliers, imprimeurs.

Le fait pour un artisan de vendre d'autres produits, pourvu que ce soit d'une manière accessoire, ne lui fait pas perdre cette qualité. Par exemple, un cordonnier vendra des lacets, un coiffeur certains produits de parfumerie, etc.

2° IMPORTANCE DE L'ARTISANAT

Les artisans sont d'abord très importants par leur nombre. Une statistique officielle, remontant à quelques années, déclarait qu'il y avait en France : 958.000 petits artisans, travaillant seuls ou avec un compagnon ; 322.000 moyens artisans, occupant de 2 à 5 ouvriers ; 25.000 grands artisans, en occupant de 6 à 10.

Ils ne semblent pas appelés à disparaître, parce qu'il faudra toujours des ouvriers capables de monter et de réparer les installations que le progrès répand de plus en plus (appareils électriques, chauffage central, T. S. F., eau potable, etc.). L'agriculture s'est industrialisée, mais le forgeron a beaucoup plus de machines à réparer. Les fermes qui cuisaient leur pain, l'achètent maintenant chez le boulanger.

Au point de vue social, l'artisan contribue à maintenir un juste équilibre entre la production et les nécessités de la vie normale. Ses qualités de labeur, de ténacité et de volonté lui ont souvent permis de franchir plus allègrement les difficultés économiques. D'autre part, il travaille en famille, et beaucoup de travaux pourraient être exécutés loin des villes, dans des maisons et ate-

liers plus larges, aérés, et dans des conditions hygiéniques meilleures. De plus, c'est une constatation facile que dans ce milieu d'artisans on rencontre un nombre important de familles nombreuses : on y voit dans les enfants moins les charges présentes qu'ils occasionnent, que l'aide appréciable qu'ils apporteront plus tard. Enfin, ceux-ci prennent le goût du travail et du métier, parce que toute leur enfance ils ont vécu dans cette atmosphère. Naturellement il ne viendra pas à la mère l'idée de travailler hors de son foyer, tentation bien connue dans d'autres milieux.

L'artisan devant faire un apprentissage suivi et surveillé de près y prendra le goût du travail bien fait, une plus grande conscience professionnelle, des facultés accrues d'initiative, le sens des responsabilités.

Le chômage est moins général chez les artisans que dans l'industrie. Par suite de la fabrication en grande série, celle-ci manque de souplesse ; elle est prisonnière de sa puissante organisation mécanique. Elle ne peut en temps de crise que suspendre sa fabrication. Les ouvriers congédiés ne peuvent plus ensuite que difficilement trouver du travail parce que les industries se restreignent presque toutes en même temps. L'artisan plus souple s'adapte mieux.

Au point de vue religieux les artisans peuvent jouer un grand rôle dans la christianisation de notre pays. Ces familles stables forment un noyau important dans les communes françaises. L'apprentissage y peut constituer un milieu de formation favorable pour la jeunesse qui monte et qui se perdrait dans les villes. Le Pape Pie XI recommande souvent l'apostolat du milieu par le milieu : les artisans seront les meilleurs apôtres des artisans.

3° Organisation légale actuelle

Les artisans ont aujourd'hui une double représentation : les Chambres de Métiers et les Syndicats professionnels.

A) Les Chambres de Métiers. — 1. *Composition.* — Elles ont été créées par la loi du 26 juillet 1925, complétée par le décret du 24 avril 1928. A l'imitation des Chambres de Commerce et des Chambres d'Agriculture, elles ont pour but d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour sauvegarder les intérêts professionnels et économiques des métiers et pour participer à l'organisation de l'apprentissage. Le Comité départemental de l'enseignement technique doit obligatoirement comprendre 4 artisans présentés par la Chambre de Métiers. Celle-ci comprend deux tiers d'artisans-maîtres et un tiers d'artisans-compagnons. L'élection de ses membres (qui peuvent être des hommes ou des femmes) se fait d'après les mêmes règles que celles du Conseil des prud'hommes. Il faut remarquer que ce mode de suffrage étant à base individuelle, non corporative, procure une organisation officielle mais non interne de l'artisanat[1].

2. *Electeurs.* — Au sujet de la détermination des artisans-maîtres qui doivent être électeurs aux Chambres de Métiers, une vive controverse s'est élevée. Sous l'influence de la Confédération générale de l'Artisanat français (voir *infra),* la Commission du Travail de la Chambre des Députés vient de faire voter par cette assemblée le 16 janvier 1934 le texte suivant :

« Par maîtres-artisans il y a lieu d'entendre les travailleurs autonomes de l'un ou de l'autre sexe, exerçant personnellement et à leur compte, sans se trouver sous la direction d'un patron, un métier manuel, travaillant chez eux ou au dehors, employant ou non la force motrice, ayant ou non enseigne et boutique, justifiant de leurs capacités professionnelles par un apprentissage préalable ou un exercice prolongé de ce métier, accomplissant leur travail seul ou avec le concours de leur conjoint, des membres de leur famille, de compagnons ou apprentis.

Le nombre de ces compagnons ou apprentis ne devra pas excéder celui qui sera fixé, pour chaque métier ou groupe de métiers, par arrêté du Ministre du Travail après consultations des organisations syndicales d'Artisans et des Chambres de Métiers.

Ce nombre ne pourra, en aucun cas, excéder *dix* unités, l'artisan devant assurer seul la direction de son travail. »

Cette définition limitant à dix le nombre des compagnons, tendrait à faire des Chambres de Métiers une assemblée exclusive du petit artisanat, le constituant ainsi en « classe » séparée, brisant ainsi l'unité du métier. Celui-ci peut se distinguer facilement du travail industriel par d'autres critères qu'un nombre forcément arbitraire. L'application de ce texte entraînerait des conséquences inextricables. Si un maître-artisan embauche un ouvrier de plus, pour une commande pressée ou par l'extension de son affaire, il n'est plus artisan, les dix compagnons qu'il avait précédemment deviennent des ouvriers d'industrie, il y a changement de législation, changement de représentation, changement de solidarités sociales. Le législateur de 1925 créant les Chambres de Métiers ne voulait pas créer une classe nouvelle de « petits » artisans, mais favoriser la rénovation des métiers manuels. Son intention était d'établir les premiers jalons d'une organisation et d'une représentation corporatives appropriées, susceptibles de prendre en mains la restauration de l'apprentissage dans les métiers ; c'est tout un compartiment de l'activité productrice de la nation qu'il voulait animer. D'ailleurs, dans les Chambres d'Agriculture et les Chambres de Commerce, tous, petits et grands, se trouvent représentés.

Il faut remarquer que le texte voté par la Chambre doit revenir au Sénat, où il peut subir des modifications. Ajoutons aussi qu'un arrêt du Conseil d'Etat du 2 février 1934 a maintenu comme éligibles à la Chambre des Métiers du Loiret deux artisans-maîtres employant plus de dix compagnons. La question reste donc entière.

[1] Au 28 novembre 1933, il existait des Chambres de Métiers dans les départements suivants : Aisne, Allier, Alsace, Calvados, Charente, Corrèze, Côte-d'Or, Deux-Sèvres, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Gironde, Haute-Marne, Hérault, Indre-et-Loire, Isère (Grenoble et Vienne), Loire-Inférieure, Loiret, Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Sarthe, Haute-Savoie, Seine-Inférieure, Somme.

La Chambre des Métiers de la Seine a été instituée par decret ministériel du 13 septembre 1933 et les inscriptions sur la liste électorale pour en élire les membres, ont été reçues en décembre dernier. Elle fonctionnera donc dans les prochains mois.

B) Les Syndicats professionnels. — Les artisans peuvent se grouper, en suivant les prescriptions des lois du 21 mars 1884 et du 12 mars 1920, en syndicats professionnels de métiers. Ceux-ci le sont ensuite, s'il y a lieu, en Fédérations ou Confédérations. Nous n'insistons pas sur ce point, la situation étant la même pour l'artisanat que pour les autres professions.

Toutefois, comme on le verra ci-après, le législateur a voulu encourager la fondation de ces Syndicats, en réservant des faveurs à leurs membres. Par ailleurs, nos lecteurs le savent bien, le désir de l'Eglise est que les catholiques en constituent aussi, *qui s'inspirent de principes chrétiens* et contribuent ainsi à la véritable organisation de la Société [1].

4° Mesures législatives en faveur de l'artisanat

Le Parlement, désirant encourager les artisans, a voté en leur faveur diverses mesures qu'il est intéressant de faire connaître. Signalons les principales :

A) Exonérations fiscales. — Elles intéressent surtout les petits artisans.

1° *Patente* (loi du 15 juillet 1880, art. 17) : « Ne sont pas assujettis à la patente : les ouvriers travaillant chez eux ou chez les particuliers sans compagnons ni apprentis ; — les ouvriers travaillant en chambre avec un apprenti de moins de 16 ans ; — la veuve qui continue avec l'aide d'un seul ouvrier ou apprenti la profession précédemment exercée par le mari. »

2° *Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux* (lois du 30 juin 1923 et du 4 avril 1926). Ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux : les artisans travaillant chez eux ou au dehors et se livrant principalement à la vente du produit de leur travail (même si accessoirement ils y ajoutent certains autres articles), à condition qu'ils n'utilisent pas d'autres concours que celui de leur femme, de leur père et mère, de leurs enfants et petits-enfants habitant avec eux ; — la veuve qui travaille dans les mêmes conditions, lorsqu'elle continue la profession précédemment exercée par le mari.

Sont assimilés aux précédents : les mariniers propriétaires du seul bateau qu'ils conduisent et gèrent, les chauffeurs ou cochers propriétaires d'une voiture à quatre places, ou de deux voitures qui ne sortent pas simultanément, conduisant et gérant aux tarifs réglementaires.

Dans tous ces cas, et l'ensemble de ces conditions réuni, les artisans ne sont soumis qu'à l'impôt sur les traitements et salaires, plus avantageux que celui sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Sont également exemptées d'impôts les *opérations effectuées par les Coopératives artisanales* composées exclusivement de moins de dix artisans pouvant prétendre aux prêts individuels (cf. ci-après).

B) Cautionnement. — La loi sur l'outillage national dispense (art. 6), dans certaines conditions, les petits artisans de déposer un cautionnement pour les adjudications et marchés de l'Etat, des départements, communes, établissements publics ou reconnus d'utilité publique ayant un caractère de bienfaisance, lorsque les travaux sont inférieurs à 50 000 fr. dans les villes de 10.000 habitants, 75.000 fr. dans les villes de 10.000 à 100.000 habitants, et à 100.000 fr. pour Paris (lois du 28 décembre 1931 et du 31 mai 1932).

C) Crédit a l'artisanat. — Des prêts peuvent être consentis, soit sous forme collective, soit sous forme individuelle.

1° *Forme collective.* — Les artisans peuvent constituer des Sociétés coopératives ayant pour but l'achat ou la fabrication de marchandises, matières premières, intéressant directement ou indirectement l'exercice de leur profession.

Conformément à l'art. 3 de la loi de 1923, des avances sur des fonds fournis par l'Etat peuvent être accordées à ces Sociétés, à condition que leurs membres fassent partie d'un Syndicat professionnel, et justifient de cette qualité dans les demandes d'avances. Les demandes sont faites au Ministère du Travail. Ces avances ne peuvent excéder le triple de l'actif net de la Société emprunteuse, ni leur durée excéder dix ans. Elles sont renouvelables.

Leur taux, qui varie entre le taux de l'escompte et celui des avances sur titres de la Banque de France, est de 3,50 % actuellement.

2° *Forme individuelle.* — Il s'agit ici des petits artisans, c'est-à-dire des travailleurs exerçant un métier de façon indépendante, effectuant eux-mêmes les travaux manuels qui font l'objet de ce métier, et n'occupant comme auxiliaires, en dehors des membres de leur famille, que deux apprentis au plus. Ce nombre peut être porté à trois s'il y a parmi eux un apprenti qui a passé un contrat écrit d'apprentissage.

Ces artisans peuvent obtenir des avances ayant pour but exclusif la constitution ou la remise en état des petites entreprises, soit dotation en outillage, ou petit matériel. Le titre est de 5 ans.

Ils doivent fournir des garanties en rapport avec l'importance des prêts, et ces avances leur sont attribuées par l'intermédiaire des banques populaires, ou même par l'intermédiaire des Unions de Coopératives, ayant uniquement pour objet l'accomplissement des opérations de crédit.

D) Habitations. — 1° *Construction.* — Ces sociétés coopératives de Crédit sont autorisées, par la loi du 2 août 1932, à faire construire des Cités-Jardins, à acquérir des maisons en vue de les transformer et de les aménager en maisons collectives ou individuelles à usage artisanal.

Elles peuvent pour cela emprunter à la Caisse des dépôts et consignations, et recevoir même une subvention du fonds de dotation de l'artisanat.

L'artisan lui même pourrait faire construire et acquérir une maison, grâce à des avances remboursables en 25 ans et garanties suivant le même mécanisme que les Habitations à bon marché visées par les lois Ribot et Loucheur. Ces immeubles bénéficient également des exemptions fiscales accordées par ces mêmes lois.

L'arrêté ministériel du 13 juin 1933 vient de déterminer la composition des logements, la superficie minima des ateliers, l'importance de ces derniers par rapport aux locaux d'habitation, les conditions à observer pour profiter des avantages

[1] Cf. Encycliques *Rerum novarum*, *Quadragesimo anno*, lettre à S. E. le Cardinal Liénart.

de la loi, et donne le tableau des maxima de valeurs locatives et de prix de revient.

2° *Bien de Famille.* — L'artisan a le droit de constituer, suivant la loi du 12 juillet 1909, un bien de famille insaisissable et préservé contre une division ou vente forcée. La loi du 22 février 1931 lui permet d'enclore dans ce bien familial, non seulement une maison avec boutique ou atelier, mais aussi le matériel et l'outillage. Toutefois la valeur, y compris ces accessoires, ne peut dépasser 40.000 francs.

3° *Succession.* — La même loi dispose que la valeur du bien de famille (maison, terres, atelier, boutique) est exonérée de la taxe successorale et des droits de succession, en ligne descendante directe. Cette exonération n'est acquise que : 1° si l'artisan ne travaillait qu'avec le concours de sa famille et d'un seul ouvrier ; 2° quand les héritiers, ou l'un d'entre eux prennent l'engagement de continuer la même profession, dans les mêmes conditions, pendant cinq ans, à dater de l'ouverture de la succession.

E) Le chômage. — 1° *Attribution de travail.* — La loi sur l'outillage national a appelé l'attention de divers ministères et des préfets sur l'intérêt qu'il y a, dans les circonstances actuelles, à rappeler aux autorités chargées de la conclusion des marchés, les dispositions de la loi du 18 août 1926 et du décret du 8 octobre 1931. L'un et l'autre disposent que les adjudications et les marchés sont, autant que possible, divisés en plusieurs lots, selon l'importance des travaux et des fournitures, en tenant compte de la nature des professions intéressées.

2° *Secours proprement dits* (Décrets du 22 juillet 1932 et 4 août 1932). — Les Caisses créées par les travailleurs indépendants, manuels ou intellectuels, en vue de venir en aide à leurs membres en chômage sont admises aux bénéfices des subventions de l'Etat. La loi ne s'applique qu'aux petits artisans, dont elle donne pour ce cas une définition : les travailleurs exerçant un métier de façon indépendante, effectuant eux-mêmes les travaux manuels qui font l'objet de ce métier, et n'occupant comme auxiliaires, en dehors de leur famille, que deux personnes en plus.

Chaque membre de la Caisse n'a droit à l'indemnité que six mois après son inscription, sauf toutefois dans le cas où la Caisse a reçu, lors de sa création, une somme représentant six mois de cotisation de ses adhérents.

De plus, le chômeur doit se faire inscrire à l'Office de placement, et il est tenu d'accepter l'emploi qui pourrait lui être offert par l'Office.

A notre avis, peu de ces Caisses fonctionnent actuellement, car leur création en période de crise n'est pas facile, les adhérents ne pouvant cotiser. Ces dispositions seront pratiques quand des syndicats seront constitués, se chargeant de ces services, et que l'encaisse aura pu être suffisante par des cotisations reçues en période normale.

5° Action Catholique en faveur de l'Artisanat

Jusqu'ici l'organisation des artisans, sous l'angle syndical, comprenait 3 groupements principaux : la Confédération Générale de l'Artisanat Français (C. G. A. F.), qui se présente comme un organisme de défense professionnelle, offre à ses membres divers services économiques et organise des congrès nationaux ; son bureau ne craint pas de marquer ouvertement ses liens avec le milieu radical-socialiste ; — l'Union des Artisans de France (U. A. F.) ; — le groupement d'Alsace Lorraine. Par ailleurs, le groupement patronal catholique, la *Confédération Française des Professions* (C. F. P.), compte dans ses rangs, mêlés à d'autres membres, une proportion appréciable d'artisans.

Cependant les efforts entrepris pour faire régner dans notre société le véritable ordre social chrétien, ne pouvaient pas oublier le milieu artisanal.

Le Comité National des Secrétariats Sociaux et le Conseil confédéral de la C. F. P., ayant longuement étudié les divers aspects de ce problème fort complexe, ont arrêté récemment les bases d'une action susceptible, croyons-nous, de produire les plus heureux résultats.

La tâche à accomplir a trois aspects.

Il faut d'abord *renseigner,* c'est-à-dire faire connaître aux artisans la législation qui les concerne; beaucoup en ignorent les avantages, ne savent comment sortir des difficultés de leur vie de métier. L'approvisionnement en matières premières, par exemple, est grevé pour la campagne de frais élevés, il faut passer par les industriels ou entrepreneurs de la ville voisine, alors qu'une coopérative artisanale pourrait réaliser des groupages économiques, et employer un camion-automobile. De même, dans certaines régions, les artisans ruraux, qui connaissent des périodes de morte-saison, pourraient travailler et livrer à la ville voisine les produits de leur fabrication, en les transportant par le même moyen.

La tâche de *formation* complète la première ; elle permettra aux artisans d'approfondir la doctrine sociale de l'Eglise, de devenir des chefs dans leur milieu, d'être des membres actifs pour faire vivre leurs groupements, pour en créer aussi de nouveaux. Commissions, cercles d'études, sous une forme ou une autre, rempliront ce but.

La troisième tâche sera *d'organiser* le groupement professionnel proprement dit, de réunir en un ou plusieurs syndicats de métiers qui donneront à leurs membres la faculté de jouir des avantages légaux ci-dessus énumérés.

En pratique, comment sera effectuée cette triple action ?

Il convient, pour éviter les fausses manœuvres, aussi bien en pratique qu'en droit, d'observer la distinction entre l'action sociale, dans son sens général, et l'action professionnelle. C'est pourquoi les deux premières tâches seront accomplies plutôt par le Secrétariat Social, et la troisième exclusivement par la Confédération Française des Professions.

Tout d'abord, il s'agit pour le Secrétariat Social, ou les organismes qui y sont rattachés, de rechercher dans leur circonscription quels sont les éléments artisanaux de la population susceptibles d'être groupés. Il faudra tenir des réunions préparatoires qui serviront à dégager l'élite nécessaire à la diffusion du mouvement. Sur un territoire suffisamment large (quartier d'une grande ville,

canton rural), on travaillera à constituer une Union Artisanale, groupant les artisans non sous la forme syndicale, mais sous la forme *interprofessionnelle.* Cette union — qui n'a besoin, pour se constituer, d'aucune formalité particulière — restera, semble-t-il, toujours nécessaire, parce que le plus souvent il ne pourra se constituer autant de syndicats locaux qu'il existe de métiers ; l'Union restera ainsi le seul lien local entre les artisans. C'est dans cette Union que se fera le mouvement de formation, qui pourra être peu à peu donné en profondeur.

Un service de renseignements artisanaux est établi en liaison avec le Secrétariat Social. Les membres de cette Union artisanale interprofessionnelle devront être rattachés au Syndicat national des Métiers, constitué comme il suit :

A) Une *FÉDÉRATION NATIONALE ARTISANALE* est instituée au sein de la Confédération Française des Professions.

Elle comportera, au fur et à mesure des réceptions d'adhésions, autant de Syndicats de Maîtres-artisans qu'il sera nécessaire.

B) Tous les SERVICES pouvant être utiles aux artisans seront institués au fur et à mesure des possibilités. D'ores et déjà, les services suivants sont mis à la disposition de tous les adhérents :

1o *Conseil fiscal,* fournissant toute documentation sur les questions d'ordre fiscal, procédant aux vérifications d'imposition ;

2o *Conseil comptable,* guide éclairé en toutes matières concernant l'établissement et la tenue de la comptabilité ;

3o *Conseil juridique,* constitué par les plus qualifiés parmi les juristes catholiques : avocats, avoués, agréés, huissiers, notaires ;

4o *Conseil des transports,* intervenant en tout conflit pouvant survenir avec les transporteurs ;

5o *Conseil des Assurances,* organe de l'Union Fédérale qui étudie tous les problèmes de sauvegarde et de sécurité posés par la complexité de la vie moderne et par l'évolution constante de la jurisprudence ;

6o *Union corporative* (Banque Populaire), Chèques. Encaissements sur toute la France. Comptes-courants et de dépôts à vue 2 fr. et 3 fr. % ;

7o *Revue des Professions,* qui, chaque mois, apporte l'écho des grandes questions économiques et sociales, envisagées sous l'angle catholique ;

8o *Entr'aide mutuelle confédérale,* avec ses services de placement, ses renseignements commerciaux et confidentiels, sa mise en relations d'affaires.

C) Pour faire partie de la Fédération Artisanale de la C. F. P., il faut : *a)* être catholique ; *b)* être maître-artisan (définition de la loi du 26 juillet 1925) ; *c)* être présenté par deux parrains ; *d)* acquitter une cotisation annuelle de 25 fr., dont 20 pour cotisation syndicale et abonnement aux services et 5 pour la section locale ou régionale.

D) La Fédération est réalisée sur deux plans :

1o *Plan professionnel.* D'ores et déjà les Syndicats nationaux suivants fonctionnent : Alimentation, Ameublement, Bâtiment, Habillement ; chacun réunissant tous les metiers qui s'y rapportent.

Par la suite, ces syndicats généraux deviendront Unions Syndicales et un syndicat sera créé par spécialité. Partout où ce sera nécessaire, des sections syndicales locales ou régionales seront instituées selon les besoins.

2o *Plan territorial.* Dans chaque localité, un groupe interprofessionnel local est constitué, rattaché à une fédération régionale interprofessionnelle également.

Nos lecteurs auront compris toute l'importance du problème artisanal et la nécessité de collaborer à l'effort d'organisation ci-dessus exposé. Qu'ils se mettent en relations avec le Secrétariat Social de leur département, ou à son défaut avec le Secrétariat de l'Union nationale des Secrétariats Sociaux, 31, rue de Bellechasse, Paris 7e. Pour la question proprement professionnelle, qu'ils s'adressent à la Confédération française des Professions, 5, boulevard Montmartre, Paris 2e.

II. — L'esprit social à travers les Revues

1. — Nous avons horreur des disputes. Comme S. Vincent de Paul, détournant ses confrères des controverses avec les Protestants auxquelles plusieurs se seraient volontiers laissé entraîner, nous pensons qu'il n'y faut pas recourir « si ce n'est rarement et dans l'esprit d'humilité et de compassion, car, autrement, Dieu ne bénira pas notre travail [1]. » Mais si le Saint prévoyait l'exception, c'est qu'il y a des circonstances où le silence ferait l'œuvre du diable. C'est en particulier le cas lorsque certaines imputations calomnieuses peuvent déconcerter par leur audace et jeter le trouble dans les âmes chrétiennes. Comment nier qu'il y ait du vrai dans le mot que recueillit un jour Newman : « Jetez assez de boue, il y en aura toujours un peu qui collera » ? Car c'est vrai qu'elle colle, même quand elle ne tache pas.

Dans notre dernière Chronique, nous avons dû signaler et redresser nombre d'imputations fausses ou malfaisantes des adeptes de la soi-disant Libre-Pensée. Avec la noble sérénité qu'on lui connaît, le sage C. A. R., que nous n'avons plus à présenter à nos lecteurs, faisait pareillement justice, dans la *Chronique Sociale* de janvier dernier, d'attaques lancées contre nous d'un autre camp par *ceux qui ne nous aiment pas.*

« Périodiquement, livres ou articles, tantôt anonymes, tantôt signés de noms qui nous rappellent, hélas ! de chers souvenirs, essayent de saper l'édifice naissant, bâti contre vents et marées sous les auspices des grands Pontifes qui ont entrepris de restaurer chrétiennement la société. »

Suivent, en grappe fournie, les exemples dont nous ne retenons qu'un seul à titre de remarquable échantillon : « Un de ces derniers dimanches, un grand hebdomadaire qui ne nous aime pas, promenait sur la situation politique un regard rasséréné, relevait le courage de ses lecteurs en affirmant la défaite de ces abbés *qui chantent l'*Internationale *et assassinent les Jeunes Patriotes.* Tout cela est avancé froidement, sans le moindre soubresaut d'une mauvaise conscience, et avec le dessein d'écrire dans l'histoire, à force de répétitions, des contre-vérités monstrueuses. » Et sans doute on n'ignorait pas que la passion a de singulières audaces. Il ne semble pas que les

[1] Cité par G. Goyau dans l'*Histoire religieuse de la Nation Française*, p. 410.

bornes du vraisemblable ni même la peur du ridicule suffisent à la contenir. Or qui ne sait avec quelle facilité les imputations les plus osées trouvent créance en certains esprits surtout aux heures d'effervescence ! Quel est donc l'humoriste qui a dit : « Si un journal m'accusait demain d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je me hâterais de passer la frontière » ? C'est tâche moins vaine qu'il ne peut sembler à première vue que de faire justice de critiques sans portée auxquelles une assurance imperturbable donne un faux air de solidité. De bonnes âmes s'en émeuvent. « L'argent que possèdent en merveilleuse et suspecte abondance les forces conjurées contre nous, leur donne autorité sur la presse. Un appui leur est en outre assuré par la rancune tenace des partis qui ne se consolent pas de voir tarir le recrutement de leurs effectifs, et tomber sur leurs doctrines, comme une cendre impitoyable, l'indifférence de l'esprit public. »

C. A. R. n'avait-il pas raison de nous rappeler ces vérités, qu'on est bien exposé à perdre un peu de vue dans la confusion des disputes et la bousculade des événements ? Et n'est-il pas évident que l'organisation de l'*Action catholique* progresserait bien plus rapidement sans l'opposition, ouverte ou sournoise, de clans et d'intérêts, dont il appartient à l'Eglise de juger sous l'angle de la moralité, et auxquels nous ne saurions sans une véritable forfaiture nous asservir ?

Mais, au fait, que nous reproche-t-on ? C. A. R. trouve un bon résumé des griefs épars ici et là, dans un récent article du *Temps*, qui, du moins, savait garder dans le ton une note de courtoisie et presque d'amitié :

« Il nous fait grief d'avoir médiocrement avancé les affaires de l'Eglise toujours privée de la sympathie populaire, et de n'avoir pas mieux avancé, pour le grand dommage de la civilisation, celles de la bourgeoisie et des élites. Nous aurions même notre part de responsabilités dans le fléchissement de l'Etat sous le poids des charges financières, et dans le marasme de l'industrie écrasée par la fiscalité des lois sociales. »

Rien de bien neuf en tout cela, rien à quoi il n'eût été déjà souvent et péremptoirement répondu. Et puisqu'on ne sait que ressasser toujours les mêmes doléances, force nous est à nous-mêmes de reprendre la même justification.

Mais d'abord ceux-là sont-ils bien qualifiés pour parler d'un échec de l'Eglise qui se sont toujours refusés à lui obéir ? Certes, les masses ouvrières restent encore, dans leur ensemble, défiantes, et même hostiles. Mais la raison en est évidente. On sait la riposte d'un communiste à l'abbé Desgranges qui venait d'établir, textes en mains, la sollicitude de l'Eglise pour les classes laborieuses : « Ce ne sont pas les encycliques que nous vous reprochons, mais le mépris dans lequel, pratiquement, vous les tenez. » — « Allez dire cela à vos amis ! » criait-on déjà des bans de la gauche au comte A. de Mun, et à M. Duval-Arnould : « Il ne vous reste plus qu'à faire appliquer ces principes. »

Au reste, parlant d'un tout autre sujet [1], un homme politique dont l'autorité ne sera sans doute pas récusée par « ceux qui ne nous aiment pas », M. de Warren, formulait un jour ce jugement : « Pour qu'une réforme réussisse, il ne suffit pas qu'elle réponde à un besoin. Il faut aussi que les intéressés la comprennent complètement, sinon elle ne peut avoir les effets heureux qu'on en attend. » Parole de sagesse qu'on ferait bien de méditer avant de hasarder certaines critiques !

Pourtant il y a plus. Même singulièrement contrariés par les résistances d'un grand nombre, les efforts de l'Eglise ont-ils été aussi vains qu'on le prétend ? Laissons la parole à C. A. R. :

« Sur les progrès de l'Eglise dans la sympathie de la multitude, il suffirait de comparer la grande presse d'information tout entière occupée naguère à mener la bataille anticléricale et celle d'aujourd'hui. Ce miroir de l'opinion publique témoigne-t-il d'une hostilité générale accrue, ou, au contraire, diminuée ? Si l'on veut des indices plus positifs, que l'on fasse le compte des œuvres, des institutions qui portent maintenant, au cœur de la masse ouvrière et paysanne, la bienveillante influence de l'Eglise. Ces signes sont-ils jugés insuffisants ? Qu'on prête alors l'oreille aux ennemis de l'Eglise, dans leurs journaux, dans leurs Congrès, dans leurs bulletins, dans leurs démarches auprès des pouvoirs publics ! Leur inquiétude est la preuve des succès, jugés par eux menaçants, de l'Eglise. Quelle tristesse d'avoir à faire ce bilan devant des coreligionnaires qui devraient en savoir comme nous le détail, et, comme nous en éprouver de la joie » ! Comment ne pas s'associer à cette plainte ! L'*Humanité* sonne l'alarme. Le *Cri des Jeunes*, organe des Jeunesses communistes, publiait récemment [1] un long appel à tous les camarades anti-jocistes. Il les invitait à « faire connaître tout ce qu'ils savent de l'action jociste, afin de composer avec cela une brochure contre le jocisme, remerciant d'avance les camarades qui répondraient de comprendre toute l'importance que mérite qu'on lui attribue le mouvement jociste. » Ce qui justifie assez la parole d'un de nos plus apostoliques évêques, chef d'un diocèse où la pénurie des prêtres se fait durement sentir, mais qui, d'autre part, voit à l'œuvre les *aumôniers du travail* qu'il n'a pas hésité à créer : « Si j'avais vingt jeunes prêtres, je les garderais pour ces mouvements spécialisés de conquête. » N'empêche qu'il y a encore des catholiques qui ne voient pas... »

L'autre grief pèse tout juste aussi lourd. Car rendre le progrès social, auquel les catholiques se font gloire en effet d'avoir collaboré de leur mieux, rendre ce progrès responsable du marasme de l'industrie et de la crise mondiale serait, s'il y avait là quelque chose de plaisant, une bien mauvaise plaisanterie. Non certes que l'industrie ne sente pas le poids des charges sociales [2], ni que la technique de notre législation sociale ne soit sur plus d'un point défectueuse et à réformer. Mais n'est-il pas juste que l'entreprise à laquelle il est associé permette à l'ouvrier de vivre en des conditions vraiment humaines ? Lui en a-t-elle toujours fourni le moyen, et ceux qui auraient pu et dû prendre l'initiative concertée des mesures nécessaires pour cela ne se sont-ils pas ôté le droit de se plaindre de l'imperfection des lois que leur

[1] Il s'agissait de la création d'un Conseil de la France d'outre-mer.

[1] 2 février 1933.

[2] Dans quelle mesure exactement, nous nous sommes efforcés de le préciser dans une précédente Chronique (cf. *Ami* 1933, p. 8).

carence a rendues nécessaires ? Car Clemenceau l'a très justement dit : « La liberté consiste à se discipliner soi-même pour n'être pas discipliné par les autres, » qui, d'ordinaire, le font plus rudement. C'est une des grandes lois de l'histoire : le libéralisme eût dû y penser.

Et puis, pourquoi toujours deux poids et deux mesures ? Quand on parle des charges sociales qui pèsent sur l'industrie, on le fait comme si les ouvriers portaient en grosse part la responsabilité de la crise, comme aussi on donne à entendre (quand on ne le dit pas expressément) que les affaires publiques ne sont nulle part en aussi mauvaise posture que chez nous. Pourquoi donc met-on si peu d'empressement à réformer la pratique courante des affaires en les humanisant pour les moraliser, même après Oustric et Hanau, l'Aéropostale et le Lyon-Alemand, Sacazan, Stavisky et Alexandre, sans parler de Kreuger et Zaharoff, étrangers l'un et l'autre et pourtant l'un et l'autre grands officiers de la Légion d'honneur ? [1] Car enfin, s'il est évident que les scandales sont de tous les temps, on ne peut nier que certaines conjonctures sont plus favorables que d'autres à leur éclosion. Aussi M. Zamanski, recherchant dans la *Croix* du 16 février *les Responsables* des tragiques événements des jours précédents, dénonçant l'accord tacite établi sur ce principe : « L'argent n'a pas d'odeur, » avait-il raison d'écrire : « De vos rapines est fait l'humus où l'escroquerie a pu germer. » Et pourquoi ne pas reconnaître loyalement que si notre situation budgétaire n'est pas brillante, celle de l'Italie (dont on affecte de parler toujours sur le mode du dithyrambe) est plus déplorable encore : « quatre milliards de lires de déficit cette année sur un total de vingt milliards, ce qui représenterait 10 ou 11 milliards pour la France. » Si le malheur des autres ne saurait faire notre bonheur, il peut du moins nous empêcher de porter certains jugements sans équité, et par là nous guider dans la recherche des causes profondes de nos maux, comme des remèdes qui pourront les guérir.

Cependant le chômage sévit toujours, faisant planer sur toute la société issue de la civilisation chrétienne une menace de révolution chaque jour plus inquiétante. Car enfin ce n'est plus le fléau séculaire et endémique de l'Inde ou de la Chine, sous lequel des millions d'êtres infortunés qui n'ont jamais mangé à leur faim ont accoutumé de se courber. « Tout autre est le cas du chômage, même secouru, en pays chrétien. La nouveauté de son étendue et de sa durée est rendue plus cruelle par le contraste incessant de la richesse repue et du luxe inutile. Suivez dans la rue le regard du mendiant sur les pierreries étalées à profusion dans les vitrines, du mal vêtu grelottant tenté par les chaudes fourrures, de l'enfant chétif en contemplation devant les gâteaux, de la mère au sein tari hypnotisée par les poulardes et le foie gras. La misère des civilisés a quelque chose de particulièrement affreux. Et pour les chômeurs cet avenir est sans issue... » Or il ne semble pas qu'on fasse, du moins en France, le moindre progrès vers une issue quelconque.

[1] Oustric n'a pas dépassé le grade d'officier : on peut penser que c'est déjà beaucoup.

Nous ne nous dissimulons certes pas l'effrayante complexité du problème, et nous savons qu'il sied d'être discret dans la critique quand on n'a pas de solution à proposer. Cependant, comment ne pas s'associer aux doléances de ces deux représentants qualifiés du syndicalisme chrétien, patronal et ouvrier, qui nous disaient hier la grande pitié de la profession, absolument anarchique, et qui ne veut pas s'organiser ?

« De patron à patron, d'entreprise à entreprise, de profession à profession, la guerre économique est plus cruelle que jamais. Le confrère est un concurrent, c'est-à-dire un ennemi : on le combat et, s'il se peut, on l'abat. Concurrence à tout prix, fût-ce au prix de ces capitaux sacrés que notre capitalisme néglige : la santé des mères, la santé des enfants. Un industriel me confiait ces jours-ci : « Je suis bonnetier dans le Nord ; je paie 30 fr. le travail que mes concurrents du Midi rétribuent 12 ou 15... Je n'ai que deux solutions : fermer mon usine, ou en faire un bagne. »

C'est M. P. Chanson, président du Syndicat patronal maritime du port de Calais, qui dénonçait ainsi les méfaits de la concurrence anarchique. Et M. Louis Blain, secrétaire de la Fédération des Syndicats libres du Textile [1], prenant pour exemple typique le cas de la soierie, observait pareillement :

« La soierie se meurt faute d'entente suffisante en matière de salaires et de conditions de vente, établis dans le cadre de la profession. La sous-enchère sévit à tous les échelons et il s'ensuit la ruine pour les patrons, la misère pour les ouvriers. C'est que l'intérêt personnel et momentané d'un certain nombre d'employeurs les pousse à accepter des conditions anormales pour ne pas laisser inemployée une partie de leur matériel. Ainsi, par le fait de dissidents, les accords professionnels les plus nécessaires sont minés à la base [2]. »

Aussi, reprenant la pensée de La Tour du Pin, M. G. Viance pouvait-il [3] appeler de ses vœux l'organisation corporative comme première condition (mais pas unique, certes) de la restauration du corps social : quel autre moyen voit-on d'échapper à l'Etatisme dont nous menacent les socialistes ?

A cela on sait ce que répondent *ceux qui ne nous aiment pas* : « Le monde souffre parce qu'il a été infidèle à la doctrine libérale. » Lors même que cette affirmation ne serait pas la contradiction formelle des enseignements répétés de l'Eglise, ne suffirait-il pas d'un reste de bon sens pour comprendre qu'il n'y a le choix qu'entre deux termes : ou s'unir ou périr ?

2. — Les *Dossiers de l'Action populaire* du 25 février dernier attirent particulièrement l'attention sur un des éléments qui composent cette classe sociale nouvelle de malheureux qu'on voit glisser de plus en plus facilement au vagabondage, poussés qu'ils sont à vivre d'expédients, relégués au ban d'une société qui ne peut assurer honnêtement leur subsistance et qui se désintéresse de leur dignité d'homme : il s'agit des

[1] *Confédération française des travailleurs chrétiens.*
[2] *Aube*, 21 et 28 février 1934.
[3] *Croix* du 3 mars 1934.

jeunes chômeurs. Sait-on qu'ils sont 35.000 rien qu'à Paris, travailleurs de l'industrie parisienne particulièrement touchée par la crise, jeunes provinciaux qui ont cédé au mirage de la capitale, soldats libérés qui n'ont pas retrouvé l'emploi qui les faisait vivre, et même, nombreux déjà, enfants des familles ouvrières, sortis de l'école et qui ne trouvent où entrer ?

Ils connaissent bien des disgrâces. La moindre n'est peut-être pas la défiance qui les entoure, l'accusation de fainéantise qui monte spontanément à l'esprit et dont on a, c'est vrai, quelque peine à se défendre, en face d'un garçon plein de force qui ne sait que faire de ses bras. L'auteur, avec un louable souci de vérité objective, convaincu qu'on servirait très mal la cause de ces infortunés en faisant d'eux de petits saints, nous expose sans réticence ce que lui a révélé une année passée à la Permanence parisienne du chômage de la *Jeunesse Ouvrière Chrétienne.*

« Nous pouvons dire qu'en général il faut se méfier de ceux qui demandent de l'argent. » Les prétextes varient à l'infini depuis les refrains classiques jusqu'aux trouvailles les mieux imaginées. Hélas ! les tapeurs ne sont pas sans excuses ; la tentation est forte de chercher à vivre d'expédients quand on n'a plus de logis, plus de pain, et, comme toujours, les moins intéressants sont aussi les plus effrontés. — Il faut bien reconnaître, en outre, que le désœuvrement, d'abord forcé, peut faire perdre à certains le goût du travail, ce qui n'est pourtant pas une raison d'encourager la paresse. Il n'en reste pas moins que « la majorité désire du travail. Ceux qui ont vécu avec eux ont pu l'entendre, ce refrain : « Nous ferons n'importe quoi, mais donnez-nous du travail. » Seulement on ne veut pas les croire. » Au témoignage de l'auteur, l'un d'eux avait fait exactement 54 maisons sans trouver autre chose que la réponse habituelle : Repassez dans huit jours. « Aussi il faut être prudent pour porter un jugement sur cette classe malheureuse ; les accuser tous serait une injustice. » Le grand nombre ont droit à notre pitié, à notre respect, et, en tant que membres souffrants du Corps du Christ, en raison même de leur détresse morale et matérielle, à une aide généreuse et toute fraternelle.

Le premier effet du chômage dans l'âme du jeune ouvrier, c'est la perte de la joie de vivre. Les premiers temps, on bricole un peu à la maison, pour patienter, en attendant. Mais cela dure. Le grand qui ne travaille pas, mais qui mange, devient une lourde charge. Il s'en rend compte, même quand il n'est pas accueilli, comme il arrive, par l'exclamation cruelle : « Voilà le grand fainéant ! » Il en souffre et cette souffrance, jointe à l'inaction qui déprime, aux courses qui épuisent, détruit peu à peu ce que l'auteur appelle la mentalité familiale.

A cela s'ajoute bientôt la dévalorisation professionnelle. Car c'est un piètre remède que de *faire n'importe quoi ;* souvent même ce n'est pas un remède du tout [1].

Enfin, dernière conséquence dans l'ordre moral : la perte de la mentalité ouvrière. On sait quelle importance attache la J. O. C. à cette tâche éducative dont dépend dans une large mesure le relèvement de la classe ouvrière. Donner au jeune ouvrier la fierté de sa condition, même sur le plan naturel, mais bien plus encore à la lumière de la foi, est-il rien de plus nécessaire en l'état présent de notre société, où les exemples sont si nombreux de fortunes rapides et trop faciles ? Le jeune chômeur risque de perdre de vue ces considérations, très belles, mais si lointaines, quand il n'est plus qu'une épave aux crochets des communes et du public généreux. Ainsi disparaîtront de la vie de beaucoup « ces qualités qui donnent aux âmes ouvrières une noblesse qui les apparente au charpentier de Nazareth. »

Aussi n'est-il pas étonnant que le *Bureau International du Travail* ait attiré l'attention sur les conséquences du chômage des jeunes. « L'inactivité prolongée de la jeunesse est sans doute plus dommageable encore à l'ensemble de la société que le chômage des adultes. » En attendant que la Conférence internationale du travail de 1935 aborde ce grave problème dans son ensemble, on s'est, ici et là, efforcé d'apporter au moins quelques palliatifs à ce qu'il faut appeler de son nom : un fléau. L'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis, reconnaissant les dangers des secours improductifs qui sont parfois une prime à la paresse, ont entrepris des travaux d'utilité publique dont *Sept* [1] nous donne une idée d'après M. H. Dubreuil.

[1] L'auteur fait, en passant, justice de l'expédient qu'on a proposé quelquefois : employer les chômeurs des villes aux travaux de la campagne. Cela peut aboutir à des résultats intéressants avec des jeunes ruraux transplantés depuis peu en ville : s'ils ne sont pas victimes de quolibets trop faciles à leur retour au village, ils s'y réacclimateront aisément. Peut-être encore pourrait-on tenter l'expérience avec certains individus doués d'une grande facilité d'adaptation. En dehors de ces cas, tout au plus pourrait on trouver chez les jeunes chômeurs urbains des auxiliaires pour une période de courte durée, telle que les moissons ou les vendanges. « La plupart du temps, il y a un manque de compréhension entre le cultivateur et le travailleur, qui ignore tout de ce genre de travail, tant il est évident qu'on ne s'institue pas ouvrier agricole aussi facilement qu'on le pense... Ou bien alors cela nécessiterait toute une éducation tant physique que morale : éducation que la majorité des jeunes chômeurs, dans la situation où ils sont et les circonstances actuelles, sont incapables de recevoir. »

Pourquoi faut-il que l'auteur doive ajouter, pour remplir exactement son rôle d'enquêteur impartial : « Parfois, nous avons dû noter un manque d'honnêteté chez l'employeur, qui n'accordait qu'un salaire dérisoire... Il n'est donc pas inutile de faire remarquer que l'exploitation du chômage n'est pas seulement le fait du chômeur. » Partout où il y a des hommes, il y a de l'*homerie :* on le savait hélas ! depuis longtemps.

Un confrère, curé de campagne, qui n'est pas du tout spécialiste des questions sociales, mais que sa sollicitude pour ses ouailles rend attentif à ce qui se passe autour de lui, nous confiait, l'été dernier, des préoccupations qui rejoignent celles du rédacteur des *Dossiers.* Dans cette région d'élevage, une des plus riches de France, de gros herbagers vendent très cher lait, beurre et fromages parce que « c'est le cours, » mais paient 14 f. par jour, *non nourris,* les ouvriers, même pères de famille, qu'ils emploient au curage des fossés, parce qu' « il faut maintenir les prix. » Du côté des ouvriers, « c'est le règne de la crainte » ; du côté des patrons, l'égoïsme organisé, car ils se sont constitués en syndicat, animé de quel esprit, on le devine. Cela durera combien de temps et finira comment ? Attendra-t-on encore que les socialistes s'en mêlent ?

[1] Nº du 3 mars — Nous saisissons cette occasion pour souhaiter cordialement la bienvenue à cet hebdomadaire catholique, dont il semble qu'on peut attendre beaucoup. Créé pour suivre aussi impartialement que possible les multiples manifestations de l'activité mondiale, et les juger en s'inspirant de la conception chrétienne de l'homme et de la société, assuré de la collaboration régulière d'hommes comme

Le Président Roosevelt a pu recruter plusieurs centaines de milliers de jeunes chômeurs pour un vaste programme de reboisement. L'enrôlement est absolument libre et se fait pour six mois ; l'expérience se poursuit dans des conditions, semble-t-il, très favorables. « Ces jeunes gens, engagés comme travailleurs réguliers, reçoivent un salaire s'élevant seulement, il est vrai, à 30 dollars par mois, mais augmenté du fait qu'ils sont habillés, nourris et logés sous la tente, dans des campements appropriés. L'ouverture du premier camp date du 18 avril 1933 ; le nombre total des hommes ainsi enrôlés allait atteindre 314.000 à la fin de septembre... » Rien de tel n'a encore été tenté en France. Peut-être y pensera-t on quand les projets *d'équipement national* reviendront sur l'eau,... si la *trêve des partis* dure assez pour cela.

En attendant, fallait-il se croiser les bras? La J. O. C n'a pas été seule, bien sûr, à faire quelque chose. Peut-être aurait-on peine à trouver ailleurs, nous ne disons pas des résultats plus importants, mais du moins un effort plus intelligemment méthodique. C'est que le chômage apparaissait en face de la J. O. C. naissante, comme un génie destructeur. Aussi, en 1931, une vaste enquête nationale fournissait-elle à toutes les sections l'occasion et le moyen de rassembler et discuter les faits à partir desquels on pourrait travailler. En même temps s'organisaient des services de placement, des vestiaires et même quelques permanences. Celle de Paris date de juin 1932, avec deux *permanents* détachés par le Secrétariat général. Ils ont, en un an, vu venir à eux 5.000 jeunes gens, sont restés en contact avec le plus grand nombre possible, ont réussi à en placer environ 600. Le service des repas (100 par jour à certains moments, sans compter les soupes nombreuses) en a servi gratuitement 15.000. Le vestiaire a habillé en tout ou en partie un millier de jeunes [1]. Enfin, les jeunes gens sans logis trouvaient à la permanence de quoi satisfaire à leurs besoins de propreté la plus élémentaire, faire leur lessive, occuper leurs loisirs forcés, lire, écrire, bricoler et jouer. Evidemment cela est bien peu en face des misères à soulager. Les résultats obtenus montrent que ce ne fut pas, du moins, peine perdue :

« Bien souvent, ces malheureux nous arrivaient à la Permanence dénués de tout, avec des mentalités d'épaves ou, pour le moins, découragés, déprimés. Là, dans cette atmosphère accueillante, ils se reprenaient à vivre. Que de confidences reçues par l'aumônier et les dirigeants, et que de bien ils ont fait par leurs bons conseils, par leur franche amitié jociste et leur saine gaîté... Nous pouvons assurer que la Permanence a renfloué bien des épaves, qu'elle a orienté des vies désaxées, qu'elle a rendu à bien des âmes la confiance et la mentalité ouvrière chrétienne qu'elles avaient perdues ou qu'elles étaient en train de perdre. »

On ne nous dissimule pas que c'est une très lourde tâche. Des générosités s'épuisent, ou, sans s'épuiser, se lassent. D'autre part, on estime qu'il y a lieu de s'appuyer davantage sur les sections, la Permanence demeurant un centre d'aide effectif pour les jeunes chômeurs. Souhaitons que cette orientation nouvelle permette à la vaillante J. O. C. une action plus efficace encore contre le fléau qui menace la jeunesse ouvrière, et que de nouveaux concours appuient l'effort des sections et fédérations tant provinciales que parisiennes.

3. — La *Vie Intellectuelle* poursuit, depuis plusieurs mois, une importante enquête sur *les raisons actuelles de l'incroyance et de l'anticléricalisme* [1]. Enquête du plus haut intérêt qui, par son objet, déborde évidemment de beaucoup le cadre de cette Chronique, mais où trop d'informations et de témoignages ont été recueillis touchant aux problèmes dont on traite ici, pour que nous n'essayions pas d'en rapporter au moins une précieuse glane.

L'enquête, est-il besoin de le dire? ne s'adressait qu'à des catholiques bon teint, en contact avec des milieux où il est possible d'observer *au naturel* les différentes attitudes sur lesquelles nous avons besoin d'être instruits pour adapter aux exigences de ce temps nos méthodes d'apostolat. Le zèle le mieux intentionné serait évidemment voué d'avance à l'échec s'il n'était pas éclairé. On ne s'étonnera pas que les réponses les plus nombreuses soient venues d'intellectuels : ils ont en général plus que tous autres la curiosité en éveil sur ces problèmes, et ils sont aussi plus habitués au travail d'analyse et d'exposition que suppose une réponse pertinente.

Un danger possible était qu'il ne soit pas tenu suffisamment compte des difficultés qui éloignent de nous les masses ouvrières : il nous a paru que, dans l'ensemble, les enquêteurs y ont pris garde, en sorte qu'on peut trouver dans leurs témoignages des indications précieuses même pour cet aspect de la question. C'est plutôt du côté des ruraux qu'on pourrait signaler une lacune sensible, au moins pour ce qui a été publié jusqu'à présent. Et d'ailleurs, les esprits avertis ne l'ignorent pas, nulle part peut-être l'observation objective n'est plus difficile que là. Même quand il parle, le paysan ne se livre pas, et souvent ce qu'on prend pour des confidences est bien plutôt la réponse que la prudence a dictée à un homme qui ne voulait pas se compromettre. Pourtant, dans la mesure où la presse se répand dans les campagnes, on peut être assuré qu'elles sont influencées par les courants d'idées qui traversent le pays ; et dans cette même mesure, avec des correctifs qu'il n'est d'ailleurs pas bien facile d'appliquer, l'enquête dont on nous présente les résultats peut guider dans l'étude de la déchristianisation des campagnes.

D'un point de vue tout différent une autre remarque préliminaire s'impose. A dessein, les enquêteurs se sont en général peu étendus sur les causes les plus évidentes de l'incroyance et de l'an-

MM. Georges Goyau, François Mauriac, Wladimir d'Ormesson, Lucien Romier, Daniel-Rops, Etienne Gilson, etc., *Sept* pourra contrebalancer un peu l'action d'hebdomadaires qui se sont étrangement développés ces dernières années, mais qui, certes, ne travaillent pas pour nous ! — Aux *Editions du Cerf*, à Juvisy (S.-et-O.). Un an : France. 25 f.; Etranger 1/2 tarif, 40 f. ; Etranger plein tarif, 50 f.

[1] Les besoins se faisant toujours sentir, on reçoit toujours, et la souscription reste ouverte Adresser à la *Jeunesse Ouvrière*, 7, rue Saint-Vincent, Paris 18e. Ch. P. 1360-14.

[1] *Vie Intellectuelle*, 10 octobre 1933-25 février 1934. Les réponses publiées déjà sont plus que suffisantes pour retenir notre attention. Mais l'enquête continuant, nous nous réservons d'y revenir, si les réponses prochaines nous semblent apporter des éléments nouveaux d'information.

ticléricalisme [1], tout simplement pour cette raison qu'elles sont universellement reconnues, qu'il est plus nécessaire d'attirer l'attention sur des difficultés insoupçonnées, ou tout au moins mal définies, que de reprendre une fois de plus ce qui est devenu un lieu commun de notre apologétique. Aussi, lorsque tel correspondant déclare qu'il ne retiendra « qu'une cause de l'irréligion contemporaine, sans nier bien entendu que d'autres ne soient aussi ou plus importantes, » n'est-on pas en droit de lui reprocher de n'avoir rien dit de l'Ecole sans Dieu, de la Presse sans foi ni loi, de l'Art et de la Littérature sans honte... Seulement, on devine la conséquence. Les causes de l'incroyance que nous ignorons le plus, ne sont ce pas les griefs que certains ont ou du moins croient avoir contre nous ? Ceux qui ont pris la peine de les noter ne l'ont pas fait, bien sûr, pour nous faire plaisir : et ils pouvaient d'autant moins s'y méprendre que beaucoup, la plupart d'entre eux, ont senti les premiers, en écrivant, l'amertume de certains reproches. Mais les remèdes amers ne sont pas toujours les moins efficaces. Et le meilleur moyen de réduire à néant telle imputation déplaisante, c'est encore de montrer que nous faisons très volontiers notre examen de conscience, que nous acceptons même, et de bon cœur, qu'on nous y aide. Après tout, nous savons bien que nous ne sommes point parfaits. Et nous serions aussi heureux que S. Paul si, d'aventure, la mortification d'amour-propre des disciples, en nous incitant à faire demain mieux qu'hier, pouvait tourner à la gloire du Maître.

Ceci dit, recueillons quelques-uns au moins, les plus typiques, des témoignages.

« Ce qu'on reproche sous mille et dix mille formes différentes aux catholiques, déclare M. Jean Lacroix, professeur agrégé de l'Université, c'est de se soucier peu de ce monde et de ne s'occuper que de l'autre. » Avec autant d'équité que de clairvoyance, il reconnaît qu'une lutte plus que séculaire entre la Religion et l'Etat devait aboutir à cette espèce de repli, amener les catholiques à se considérer eux-mêmes comme des citoyens de seconde zone, à se cantonner dans les œuvres de préservation ou de conservation, au détriment de l'action conquérante. D'où ce résultat que pour beaucoup d'incroyants le catholicisme est devenu l'apanage d'une classe sociale. N'est-il pas bien révélateur, ce mot qu'on nous rapporte d'un ouvrier devenu petit patron, qui déclarait en se rengorgeant : « A présent, je vais mettre ma fille dans une pension religieuse. » Singulière idée de l'éducation chrétienne !

« Si cette cause d'incroyance n'est pas la plus forte intellectuellement, elle est la plus répandue. N'est-ce point déjà Péguy qui voyait la raison essentielle de l'incroyance, non dans un prétendu conflit entre la science et la foi, mais dans ce fait que le christianisme n'est plus socialement qu'une religion de bourgeois ?... Vraie ou fausse, telle est bien l'idée que le peuple dans son ensemble se fait de la religion. S'il était besoin de le démontrer, nous en trouverions une preuve frappante dans le curieux ouvrage de M. Kadmi-Cohen : *Les Nomades, essai sur l'âme juive*. Parlant du catholicisme, il écrit : « Pendant des siècles, Rome a été le soutien des classes dites possédantes et des partis de conservation sociale. L'évolution du monde, le triomphe presque général des idées du concept sémitique, égalitarisme, démocratie, tendances socialisantes, a opéré un miracle. Le Vatican devient pacifiste en politique, il soutient les partis démocratiques, quelle que soit la résistance de certains épiscopats nationaux. Le catholicisme, religion universelle, peut triompher avec les masses comme il espérait dominer avec les élites. » Inutile évidemment de dénoncer les erreurs accumulées dans ce texte et de montrer ici que la doctrine catholique ne varie pas. Ce qui nous intéresse, au contraire, c'est de savoir que l'incroyant du dehors a l'impression qu'elle est en train de changer, sans doute parce que les catholiques à travers lesquels il la connaissait jusque-là, lui en avaient donné une fausse idée. Ce qu'il ne faut pas ignorer non plus c'est que, si certaines âmes sont actuellement attirées par une religion mieux connue, il en est d'autres qui l'accusent de duplicité. On entend de plus en plus aujourd'hui le raisonnement suivant : « Se rendant compte de l'évolution sociale, l'Eglise, avec son habileté coutumière, semble prendre le parti du peuple, sans d'ailleurs rompre avec la bourgeoisie. Elle mise ainsi sur les deux tableaux, et, suivant que l'événement donnera le pouvoir aux uns ou aux autres, elle se présentera comme l'alliée du parti vainqueur ». Si pénible que soit à nos âmes de croyants un tel reproche d'hypocrisie, il faut bien savoir que nous le trouverons de plus en plus sur notre route : à nous de l'écarter par la loyauté de notre attitude aussi bien qu'en établissant que la doctrine de l'Eglise n'a pas varié, mais qu'elle a pu être un temps méconnue ou mal pratiquée [1]. »

On aura remarqué tout ensemble d'une part le soin apporté à l'observation d'états d'âme en apparence divergents, mais étroitement apparentés au fond, et de l'autre la fermeté catholique du jugement. Des témoignages de cette qualité sont assez rares pour qu'on les recueille.

Il serait aisé de trouver en d'autres réponses la confirmation de ces aperçus : nous sommes à cet égard suffisamment informés. Mais voici une note nouvelle qui, cette fois, intéresse autant l'anticléricalisme que l'incroyance : il s'agit en effet de l'humain dans le prêtre. Nous pouvons aborder, l'esprit très libre, ce chapitre de l'enquête : car nous ne sommes plus des enfants. L'histoire nous a appris que les événements importants de la vie des sociétés ont toujours des causes complexes, qu'il n'y eût pas eu de Révolution si l'Ancien Régime avait été parfait, que le Protestantisme lui-même serait incompréhensible à qui ne saurait pas quels abus s'étaient introduits au xv^e^ siècle dans l'organisation ecclésiastique. La déchristianisation de la société est un fait de trop d'importance pour qu'une explication unilatérale ait quelque chance d'être adéquate : le P. Croizier l'établissait déjà dans son livre *Pour faire l'avenir* [2]. C'est un peu ce que refait l'enquête.

Le Directeur des œuvres d'un de nos diocèses (il n'est pas désigné autrement), particulièrement bien informé de l'état d'esprit qui prévaut dans le milieu primaire de l'enseignement féminin, a re-

[1] Que ce fait ne soit pas à expliquer par une illusion qui serait, à vrai dire, invraisemblable, c'est ce que prouverait entre autres, tel passage de la réponse de M. R. Ricard, professeur à l'Institut des Hautes Études marocaines de Rabat, sur « l'influence de l'enseignement dit laïque », ou bien la page de M. l'abbé Viollet sur la façon dont l'Etat français comprend la neutralité et les conséquences qui en résultent.

[1] *Vie Intellectuelle*, 25 octobre 1933.
[2] *Cf. Ami* 1930, p. 15.

levé un certain nombre de griefs qu'il a entendu fréquemment formuler. On reconnaît la valeur morale exceptionnelle de certains chrétiens, mais on ajoute qu'on trouve des âmes remarquables partout. Quant à l'ensemble des catholiques, on leur reproche de manquer souvent de vertus naturelles (franchise, droiture, discrétion, etc.) ; d'être des attardés, plus soucieux de conserver en toutes choses que de progresser, c'est-à-dire de vivre ; de manquer de charité effective « soit dans la vie privée, quand il s'agit de rendre service, soit dans la vie civique, pour promouvoir entre les classes ou entre les peuples des relations plus équitables et plus cordiales » [1].

Quant aux prêtres, notons d'abord une contradiction... peut-être seulement apparente. Le directeur d'œuvres déjà cité regrette qu'il y ait « trop peu de contact entre le prêtre et les différents milieux de l'enseignement public, » tandis qu'un agrégé de philosophie, lui aussi anonyme, écrit : « Nous avons approché trop de prêtres ou de religieux et leur vie comme leurs attitudes ne nous ont pas toujours paru empreintes de véritable esprit chrétien. » Mais y a-t-il vraiment contradiction ? La déception exprimée par le second correspondant, déception où perce une pointe d'humeur, ne s'expliquerait-elle point par le fait de contacts insuffisants, prédisposant à des généralisations indues au cas où se présenterait quelque rencontre désavantageuse ?

Plus précise et donc plus instructive est la déposition du R. P. Victor Poucel, S. J. Il rappelle d'abord un fait assez connu : l'appréhension du prêtre, commune chez les convertis. On n'a pas oublié comment s'en exprimait Huysmans [2] dont le témoignage serait corroboré par plus d'un des *Témoins du Renouveau catholique* jadis interrogés par le regretté P. Mainage. Cherchant ensuite l'explication du fait, le P. Poucel écrit :

« Pourquoi un peu partout, et quelles que soient leurs postures, les incroyants se méfient-ils de nous ? N'est-ce pas encore, pour une large part, que nous leur avons refusé les moyens de nous connaître ? Les passerelles manquent, entre eux et nous. Habitués à manier une apologétique de défense ou d'attaque, volontiers grisés par la polémique, nous répugnons à discourir en partant des positions étrangères à la nôtre, d'états d'esprit insoupçonnés pour nous, qui seraient pourtant explicables, de faits que notre surprise nous fait juger ennemis dès lors qu'ils sont inattendus. En somme, nous n'attirons pas autant que nous repoussons. Notre conviction de monopoliser l'essentiel de la vérité nous a rendus maladroits en ce qui n'est pas l'essentiel de la vérité. Le catéchisme et l'histoire sainte s'enseignent à l'école, se prêchent à la grand'messe, sans égard à ce que nos enfants ont appris dans leurs autres livres savants, à ce que nos paroissiens voient tous les jours et entendent : mentalités qui n'étaient pas toujours hostiles, mais qui le sont devenues faute de contact avec nous. Nos vérités restent en l'air ; elles restent loin, et pourtant il faudrait savoir que nulle vérité ne triomphe de loin, si elle ne *touche*. Il est bon, assurément, de se défendre contre l'ennemi ; il est meilleur de se réconcilier avec le prochain en se faisant soi-même proche. Mais seule la charité enseignera ce secret. Si, au lieu de porter à notre oreille notre diapason seulement, nous pouvions nous rendre sensibles aux autres vibrations, quelle qu'en soit la mesure, ah ! que n'entendrions-nous pas ! quels bêlements de toutes ces brebis sans pasteur !... [1]. »

Pourrait-on, sans aucune présomption, douter que, de ces témoignages, il y ait au moins quelque enseignement à retenir ?

Il est en particulier certaine catégorie d'ouailles que nous ne traiterons jamais avec trop de délicatesse, en raison des préventions qu'on leur a inspirées contre nous. Il s'agit du monde de l'enseignement primaire.

« Croyants ou incroyants murmurent contre le prêtre, » nous assure le Directeur d'œuvres déjà cité. « Ils ont souffert d'avoir parfois été traités par lui avec dédain comme des « *primaires.* » Là, comme partout, la *question sociale* se mêle à la question religieuse. Essayons de préciser ce point. L'instituteur honnête et dévoué, que nous envisageons ici, croit en sa mission et comprend son rôle d'éducateur ; il sent le poids de son labeur ; le rude travail constant au milieu des petits, dans l'isolement d'une campagne ; il juge, non sans raison, qu'une telle fonction lui mérite une place de choix dans la vie sociale, qu'il a bien le droit d'être considéré ; il réclame aussi une certaine aisance. Or voici qu'il trouve parfois, en face de lui, pour lui reprocher non plus son athéisme ou son socialisme, mais... son traitement, son auto, son prestige, le prêtre, qui, par ailleurs, admet les revenus... et l'auto du médecin ou du notaire, qui même sera facilement leur ami. L'instituteur a souffert et s'est aigri d'être méprisé en tant que « *primaire* » par les autres notabilités du village... qui ont fait du « secondaire ». Il a souffert de sentir qu'on voulait le rabaisser. Un curé de paroisse rurale disait récemment : « Le Maire et le Curé, voilà les deux autorités de la commune ; l'instituteur n'est qu'un fonctionnaire. » En traitant, au contraire, avec le maître d'école comme avec une autorité de la commune, ce curé n'aurait-il point apaisé l'anticléricalisme qu'il excitait et mieux répondu au vœu implicite de la population qui respecte spontanément l'instituteur [2] ? »

Il est difficile d'écarter purement et simplement ce témoignage sans en rien retenir. Certes, il y a un problème des fonctionnaires dont le problème des instituteurs n'est qu'un aspect. Et le prêtre a comme tout citoyen le droit et le devoir de se faire là-dessus une opinion. Mais d'abord, pour ce qui est de l'expression de cette opinion, il est tenu par son caractère même à une très grande réserve. Et puis, est-il bien sûr qu'on ne se laisse jamais induire en erreur par les réquisitoires passionnés d'une presse devenue si experte en l'art de découvrir les uns pour mieux couvrir les autres [3] ?

Relevons une dernière série de difficultés, tirées, celles-là, de nos fonctions.

D'abord « l'aspect administratif de l'Eglise, qui dissimule aux yeux de l'incroyant l'aspect spiri-

[1] *V. I.*, 25 déc. 1933.
[2] *En route* spéc. p. 55 sq.

[1] *V. I.*, 25 janv. 1934. — Il n'est que juste de signaler la belle crânerie avec laquelle le R. P., dans une allusion discrète mais limpide comme l'eau de roche, fait bonne mesure à sa famille religieuse.
[2] *V. I.*, 25 déc. 1933.
[3] De *Sept* (17 mars) : « Les fonctionnaires décidés à ne pas se laisser frapper tant que l'impôt sur le revenu sera, suivant le mot illustre, *l'impôt des poires*, ont publié dans *la Tribune des Fonctionnaires* ce palmarès typique : « X ..., riche propriétaire. Loyer 10.000, possède une superbe villa dans un département de

tuel. Ne voyant l'Eglise que du dehors, n'étant en relation avec elle que pour des démarches qu'il considère comme des formalités (enterrements, mariages avec dispenses de bans, etc.), il ne peut guère soupçonner les sources de vie spirituelle où s'alimente la piété des croyants. Exposé à méconnaître, en tout ordre de choses, le rôle de la discipline et la nécessité de l'ordre, il lui est difficile de saisir la vraie fonction de la hiérarchie ecclésiastique, la raison d'être des Commandements de l'Eglise, etc. »

Le témoignage du Directeur d'œuvres est ici corroboré par celui de M. l'abbé Viollet [1] :

« L'Eglise est une affaire d'argent. Cette croyance très répandue ne provient elle pas de ce que la plupart des gens n'ont affaire à l'Eglise qu'à propos des mariages, des enterrements et des premières communions de leurs enfants ? Toutes circonstances où le prêtre est obligé de demander de l'argent, voire de discuter le prix des cérémonies auxquelles participeront les familles. Les protestants, faussement renseignés, ne craignent pas d'ajouter qu' « en demandant des honoraires de messe, nous faisons payer le sacrifice du Christ. » Enfin l'agrégé de philosophie ne les rejoint-il pas quand il écrit : « Les institutions et les œuvres sont trop étroitement associées dans le catholicisme pour que nous ne soyons pas tentés de soupçonner que la « politique » où se meuvent celles-ci déteigne finalement sur celles-là. L'esprit utilitariste, il faut bien l'avouer, fait quelquefois oublier aux prêtres qu'ils travaillent pour l'éternité : « l'empreinte » (d'Estaunié) n'est pas un mythe. »

Parlons bon sens d'abord, et convenons, il le faut bien, que les prêtres ne sont pas de purs esprits. Pourquoi donc Dieu n'a-t-il pas fait ses prêtres avec des anges ! Débarrassés de ces soucis, — nous loger, nous vêtir, manger, — nous pourrions aussi, sans folie, faire fi de ce avec quoi l'on y pourvoit Mais à quoi bon spéculer dans la chimère ? La réalité, c'est que les prêtres subsistent comme le commun des mortels. Et croit-on que *les curés aux soutanes verdies,* que les curés bâtisseurs d'églises ou pourvoyeurs d'écoles *par le temps qui court,* méritent qu'on les tienne pour des hommes d'argent ? L'Eglise a pris, en chaque pays, les dispositions qui lui ont paru les meilleures, ou les moins mauvaises, pour assurer aux hommes et aux œuvres les ressources strictement nécessaires : il n'est besoin que d'ouvrir les yeux pour voir que les exigences vitales des uns et des autres ont été calculées au plus juste. Des dispositions différentes ont existé en d'autres temps ou existent ailleurs : étaient-elles, sont-elles sans critique ? Celles qui sont en vigueur, aujourd'hui et chez nous, présentent, il faut en convenir, le terrible inconvénient qu'on a signalé : pour qui n'a pas le temps, ou ne prend pas la peine, ou manque des moyens nécessaires pour réfléchir, nous avons l'air d'insatiables quémandeurs. Et nous réunissons ainsi, par une singulière disgrâce, aux dures contraintes de l'indigence les faux dehors de la rapacité. Qu'y faire ? Rien d'autre, semble-t-il, que *de nous en souvenir,* d'abord pour éviter dans nos manières d'être et de vivre ce qui pourrait à bon droit passer pour luxe ou prodigalité ; et puis pour éviter, à force de discrétion et de tact, dans les occasions où c'est utile, en chaire par exemple, quand force nous est de tendre la main, dans les rencontres individuelles où nous avons à percevoir,... tout ce qui pourrait, aux yeux d'esprits prévenus, nous donner l'air de ce que nous ne sommes pas.

Dernier grief, dernière difficulté ; mais sur ce point, il semble qu'il nous est plus facile de donner satisfaction à de plus légitimes exigences. Le Directeur d'œuvres s'en explique ainsi :

« Souvent aussi on sera choqué de voir la *routine* pénétrer dans les fonctions sacerdotales, — et on conclura, à tort, que tel prêtre n'a plus la foi. Une professeur d'Ecole normale disait à ses élèves, après avoir étudié le cas de Renan : « Voyez-vous, il arrive souvent que des prêtres, après l'enthousiasme de la jeunesse, s'aperçoivent de l'incertitude de leur foi. Comprenant que certaines âmes faibles ont besoin de consolations religieuses, ils gardent leurs fonctions ; cependant, à la manière dont ils les accomplissent — honnêtement, mais par routine, — à la manière dont ils prêchent — de façon orthodoxe, mais sans aucune flamme, — vous vous apercevrez bien qu'ils ont perdu la foi. » On devine comment de telles paroles accentuent le scandale d'une messe célébrée sans dignité [1]. »

Il faut bien croire que parfois il y a quelque chose à redire chez nous à ce sujet, puisque M. François Mauriac écrivait de son côté : « Ah ! si les prêtres savaient le bien qu'ils peuvent accomplir simplement en vivant leur messe, geste après geste... [2]. Mot qui, dans la pensée de l'auteur, était certainement à rapprocher d'un autre écrit plus loin : « Ce qu'on appelle *dynamisme,* en apparence du moins, ne se trouve pas du côté de ceux qui ont reçu les paroles de la vie éternelle : Vous êtes le sel de la terre. » Mettons qu'il y a là, moins un jugement sans appel, qu'une opinion personnelle : l'auteur, dont le talent magnifique va s'ennoblissant chaque jour par une soumission toujours plus cordiale au Christ et un besoin toujours plus grand de totale sincérité, qui, d'autre part, connaît merveilleusement son siècle, nous apporte du moins un témoignage à retenir. Joignons-y, ce sera le dernier de l'enquête, celui de M. le chanoine Masure :

« Nous mêmes qui sommes croyants..., sommes-nous vraiment inquiets comme il le faudrait ?... Nous parlons de Dieu avec un calme effrayant. Avons-nous jamais réalisé, pour nous rapporter vraiment à notre auteur, à notre propriétaire, le dogme de la création ? Etre créé, c'est ne pas s'appartenir. Mais c'est appartenir à Dieu, c'est avoir Dieu pour fin, c'est en personne être tendance à Dieu, ce qui est d'ailleurs le comble du bonheur.

l'Est et une propriété dans un département du Midi achetée 3.500.000. Paie au titre de l'impôt général sur le revenu : 44 f. 20. » Et la liste continue pour aboutir à cette conclusion : « Nous voulons bien *rendre à César...,* mais encore faut-il que chacun lui rende sa part ! » L'argument, dirait un moraliste, ne manque pas de probabilité.

Il nous souvient d'un brave homme dont l'hostilité déclarée à l'égard des fonctionnaires s'apaisa de merveilleuse façon le jour où sa sœur eut épousé un postier. Dans ce cas, le revirement nous a semblé justifié par des raisons objectivement valables ; n'empêche que le brave homme, en étudiant plus tôt sérieusement la question, se serait épargné à lui-même le ridicule d'une conversion sans gloire.

[1] *V. I.*, 10 déc. 1933.

[1] *V. I.*, 25 décembre 1933, p. 430.

[2] « Un an de grâce, » dans *Echo de Paris* du 5 janvier 1934.

Mais tout cela ne nous trouble pas beaucoup, parce que nous avons un corps, parce que nous avons faim, chaud, sommeil, parce que, par exemple, nous devons prendre à la gare du P.-L.-M. un train qui part exactement à 14 h. 33, et que ce détail ou cette grande affaire, comme vous voudrez, accapare tout notre champ de conscience...

Notre grand devoir serait de développer chez les autres par notre présence et nos exemples la féconde inquiétude religieuse. N'est-ce point le premier résultat à attendre de cette *Action Catholique* telle que la souhaite le Pape Pie XI, véritable reprise de la consigne évangélique : *ut videant opera vestra bona.* Si nous n'inquiétons pas davantage, ne serait-ce point parce que nous n'étonnons point assez ? Il y aurait peut-être un gros effort de purification et d'audace à accomplir pour jeter de l'inquiétude salutaire en ce monde qui se meurt de ne plus être assez inquiet [1]. »

On aura remarqué ce mot, à la fois si fin et si juste : « Nous n'étonnons point assez. » Et on l'a déjà rapproché d'un autre mot du saint Père Chevrier : « Il faut au prêtre d'aujourd'hui une sainteté qui étonne. » Mais n'est-ce pas encore un témoignage ?

Evidemment ces lambeaux, tant bien que mal recousus, ne peuvent donner qu'une très pauvre idée de l'enquête sur les raisons actuelles de l'incroyance et de l'anticléricalisme. Nous n'avions pas à retenir ici les causes d'ordre intellectuel : c'est plus qu'une lacune, personne ne le sent mieux que nous. Pourtant cet aperçu nous semble déjà riche en enseignements. On est très exigeant pour nous, et on ne se rend pas toujours compte de ce qui n'est pas ou n'est plus en notre pouvoir. L'abbé Desgranges citait récemment cette apostrophe que lui adressait un incroyant, moins sûr aujourd'hui qu'hier de l'excellence de la morale laïque : « Je m'étonne : oui, je m'étonne qu'il ne se lève pas parmi vous une demi-douzaine de Savonaroles pour aller par les rues et les places crier à cette société ses vices et ses hontes. » N'ergotons pas sur le type choisi et convenons qu'il y aurait matière. Mais, par exemple, on ne voit pas bien Savonarole ou même Vincent Ferrier haranguant la foule place de l'Opéra ou devant le péristyle de la Bourse. Le gêneur serait aussitôt appréhendé par la police, à supposer qu'il n'ait pas déjà été bousculé par la Rolls de quelque apprenti-Kreuger. N'en concluons pas qu'il n'y a rien à faire juste au moment où le monde se reprend à nous appeler. Qui ne se souvient des mots de Clemenceau : « Si tous les chrétiens avaient dans les veines une goutte du sang de François d'Assise, la face du monde serait changée... Si j'avais foi en un Dieu qui s'est fait ouvrier, je serais maître du monde... » Et encore : « La Révolution sera complète quand les chrétiens se mettront à vivre leur christianisme. » M. Caillaux, le 11 janvier dernier, aux *Ambassadeurs,* devant un public élégant qui, sans doute, n'attendait guère cela de lui, faisait en ces termes le procès de Karl Marx : « Il n'a pas compris que le grand mouvement humain entrepris depuis 2.000 ans, le mouvement qui a mis des siècles à abolir l'esclavage, puis des siècles à abolir le servage, et aura finalement raison du salariat [2], n'aboutira que s'il se développe suivant la parole du Christ : « Aimez-vous les uns les autres. » Ce qui est un progrès sensible sur d'anciens et trop vagues appels au spirituel.

Pourtant, avouons-le, nous sommes encore plus touchés par l'adjuration angoissée de M. Alphonse de Châteaubriant qu'a transcrite la *Vie Intellectuelle :*

« Oh ! chrétiens ! chrétiens ! Mais le chrétien d'aujourd'hui laisse presque une désespérance dans le cœur de celui qui voudrait tout attendre de lui. Il ne sait plus qu'il est *le sel de la terre.* Il ne sait rien. Il ne s'attend à rien. Le déficit est si monstrueux par rapport à ce qui devrait être que c'est presque devenu un sujet qu'on ose à peine toucher. Le chrétien d'aujourd hui peut se comparer, s'il sait lire en lui-même, à l'un de ces cadavres trouvés dans les hypogées que le premier choc avec la lumière force à s'effondrer en un infime tas de cendres [1]. »

Décidément l'étrange Léon Bloy avait raison : « Il n'y a qu'une tristesse, c'est de n'être pas des saints. »

4. — Et voilà qui nous ramène le plus naturellement du monde à l'*Action catholique.* Elle est en effet la solution du problème, et M. Fr. Mauriac l'a bien vu : « Ce qui nous sauvera, c'est ce courant de pureté et d'amour dans une partie de la jeunesse ; c'est la conscience que beaucoup de jeunes gens ont prise de ce qui est exigé d'eux, dans le secret, pour que leur vie publique devienne féconde. Il existe une maffia, mais il existe aussi une phalange. Le démon est servi, mais Dieu est aimé. Et telle est la source de notre espérance [2]. »

Seulement, parce qu'en fait, sinon en droit, il y a quelque chose de nouveau, parce que, depuis cinq ans qu'on en parle, la nature, le rôle, les devoirs et les droits de l'*Action catholique* se sont heureusement précisés, il n'était pas inutile, bien s'en faut, de mettre, dans un but tout pratique, les choses au point pour permettre, tant aux laïques dont l'A. C. est *la chose,* qu'aux prêtres à qui incombe le devoir d'en maintenir l'orientation, d'avancer en toute sécurité sur une *route éclairée.* C'est ce qu'a fait M. le chanoine Bouchendomme, vicaire général de Lille [3].

Il rappelle d'abord ce qu'on peut tenir pratiquement pour le point de départ : la lettre *Quæ nobis* au cardinal Bertram (mai 1928). « C'est une pressante invitation adressée par le Pape : pour les fidèles, à renoncer à deux jugements erronés, savoir : que l'apostolat est uniquement l'affaire du clergé, et qu'il est une affaire purement personnelle ; — pour les prêtres : à former des laïques pour cet apostolat, à les organiser, à les mandater, à les faire *prendre leur part* de l'apostolat de la hiérarchie, en soumission à celle-ci. » D'où deux avantages essentiels : seconder les prêtres trop peu nombreux, les suppléer là où ils

[1] *V. I.,* 25 février 1934, p. 21-22.

[2] Laissant à l'auteur la responsabilité de cette anticipation sur l'avenir, nous nous contenterons d'observer que, si l'Eglise ne nous oblige pas à croire que le salariat est éternel, elle nous interdit de le tenir pour essentiellement injuste. (*Quadr. Anno,* n° 71).

[1] *V. I.,* 25 février 1934.

[2] « L'heure des Ténèbres », *Echo de Paris* du 4 mars 1934.

[3] Cet essai, publié en plusieurs articles par *Nos Œuvres,* vient de paraître en fascicule qu'on trouve aux bureaux de cette revue, 39, rue de la Monnaie, à Lille ; 1 f. franco.

ne peuvent pénétrer. Le premier mouvement a été d'enthousiasme... peut-être un peu inconsidéré ici ou là : on incorporait tout à l'A. C., et ainsi tout le monde était censé en faire. A la vérité, qui dit A. C. dit apostolat de militants choisis, formés, dirigés par la hiérarchie, mais celle-ci leur laissant une réelle initiative d'entraîneurs. Dans son organisation, l'A. C. est à la fois nationale et diocésaine « Certains évêques favorisent les associations purement diocésaines, dans la pensée qu'elles s'adaptent mieux à la région et qu'ils les auront mieux en mains. » D'autres diocèses préfèrent les mouvements nationaux, qui, d'ailleurs, acceptent pleinement le contrôle diocésain. Lille est de ces derniers : c'est dire où vont les préférences de l'auteur, et il est difficile de ne pas le suivre quand il écrit : « Les grandes Fédérations nationales peuvent produire plus et se défendre mieux, et j'avoue que tout ce qui, même territorialement, se rapproche davantage de l'universalité me séduit, parce que je me sens d'une certaine manière plus catholique... »

En France, l'A. C. avait moins à créer qu'à coordonner. Il fallait pour cela « obtenir les désistements et les conjonctions que réclame la charité apostolique... » et limiter dans leurs buts certains groupements à tendances totalitaires. On devine les difficultés de ce choix entre des organismes chevronnés et des mouvements jeunes « pleins d'espoirs ou d'illusions », combien il est malaisé parfois d'apprécier le dynamisme réel, d'obtenir la capitulation de certains amours-propres. Tâche à mener avec autant de vigueur que de prudence, qui se poursuit partout avec plus ou moins de bonheur, mais qui avance quand même.

Quant à l'objet, on accentue l'idée *d'apostolat* en séparant de l'A. C. proprement dite toutes les formes d'activité qui ne sont pas strictement d'apostolat : action politique, économique et sociale, sociétés attractives, œuvres d'assistance ou d'édification... Abandon des œuvres qui ont fait leur temps (la caducité atteint aussi les institutions, et quelle imprudence de se refuser à le voir, simplement pour ne pas contrarier tel président, telle bienfaitrice !), réajustement quand il y a lieu de celles qui ont gardé toute leur vigueur, orientation de plus en plus décidée vers la conquête, mise à l'essai dans ce but de procédés neufs, non sans une certaine audace, ces mesures qui s'imposaient devaient aboutir à une innovation d'importance capitale : la *spécialisation*. Le jocisme fut ici un précurseur, l'initiateur d'une méthodologie nouvelle qui rencontra d'abord, ici des oppositions et là des incompréhensions (quand on entrait dans le mouvement pour ne pas être dépossédé), mais qui ne cesse de se répandre Evidemment cette évolution fait surgir des problèmes délicats ; l'ardeur de certains néophytes a besoin de se modérer parfois, et un conservatisme périmé doit prendre son parti de transformations qui sont la marque de la vie. Mais dès lors que de part et d'autre on a la hantise de ramener le Christ dans les milieux qui l'ont abandonné, quand, par ailleurs, on a le courage de mettre la bienveillance encore au-dessus de la discipline, l'entente est possible et féconde. Reste à la consacrer dans une union réelle, profonde, qui soit plus qu'une simple unité administrative, plus encore qu'une communion dans la doctrine et la pratique religieuses ; en somme, le « *cor unum et anima una* » obtenu par une « volonté acharnée de nous aimer, de nous aider les uns les autres,... dans la pleine obéissance aux directives de notre évêque et dans l'absolue charité mutuelle. »

Il faut savoir gré à M. le chanoine B. d'avoir condensé en ces pages bienfaisantes et courageuses l'expérience de 12 années de ministère curial et de 5 années d'A. C. Elles permettent de mieux mesurer l'importance du rôle qui est réservé aux prêtres *assistants de l'A. C.* et par contre-coup, la gravité de l'avis que leur adressait Pie XI le 19 juillet 1928 : « L'assistant doit se munir d'un bagage de connaissances d'autant plus vastes et plus profondes que la formation à donner, non seulement au cœur, mais à l'esprit de ses membres doit être plus choisie. Pour la multiplicité du ministère sacerdotal et du nouveau ministère de l'A. C., non, la théologie pastorale de jadis ne suffit vraiment plus [1]. »

III. — Bibliographie

1. — Sous la direction de M. l'abbé Jacquemet, le *Dictionnaire de Sociologie* poursuit une carrière qui promet d'être longue, mais féconde : les fascicules V à VIII récemment parus vont de *Appel* à *Assurances sociales*. Nous ne pouvons songer à résumer la masse d'informations et d'enseignements contenus en ces mille colonnes d'un texte très dense, ni seulement à entreprendre l'énumération des articles, qui même sans aucun commentaire dépasserait les possibilités d'une recension bibliographique. Il nous semble que nous aurons fait œuvre utile quand nous aurons donné une idée de ce qu'on peut aller chercher en ces fascicules.

D'abord des études sociales proprement dites. C'est ainsi que le P. Muller a donné deux articles sur l'*arbitrage commercial international* et l'*arbitrage financier*, MM. V. de Clercq et O. de Férenzy un excellent sur l'*Apprentissage*. *Artisan* et *Artisanat* font aussi l'objet d'études fort développées de MM. Martin Saint-Léon et Marsot. Etudes on ne peut plus consciencieuses,... mais où l'on touche du doigt le point faible de cette encyclopédie dont l'objet est entre tous vivant et donc mobile. La documentation a beau faire état des textes législatifs de 1933, elle a déjà besoin d'être complétée ; nos lecteurs pourront le faire provisoirement à l'aide de la présente Chronique. Cette remarque vaut aussi en partie pour le bon et solide travail de M. G. Viance sur les *Assurances sociales*. L'historique et la justification du principe garderont demain toute leur valeur ; mais la législation française (en partie seulement publiée) est appelée à subir des modifications qui obligeront les acquéreurs du *Dictionnaire* à une mise au point continuelle. Dans le même ordre d'idées, si-

[1] Cette citation que nous empruntons à l'*Union*, nous fournit l'occasion de signaler une intéressante transformation de cette revue, transformation amenée encore, semble-t-il, par le développement de l'A. C. L'ancien supplément, *Le Patronage*, d'ailleurs accru, a pris une existence indépendante : c'est l'auxiliaire indispensable de quiconque veut faire du patronage une véritable école d'apostolat. L'*Union*, entre autres modifications, a vu se transformer une partie de ses pages documentaires en un *Tour d'horizon* assez développé pour permettre aux Directeurs d'Œuvres, malgré leur spécialisation, de s'intéresser davantage aux autres parties du champ du Père de famille. L'*Union* a publié elle aussi la *Route éclairée*. — Abonnements : France : *Union* ou *Patronage*, 30 f. ; les deux, 40 f. ; 82, rue de l'Université, Paris 7e.

gnalons encore *Assistant et Assistante sociaux* de MM[lles] Chaptal et Baers.

Si par *Sociologie* on entend le système philosophique singulièrement aventureux représenté aujourd'hui chez nous par M. Lévy-Brühl et son école, on trouvera dans les articles *Art et mentalité primitive* de M. Robert Troude et *Culte des Armes* du P. Gony un exposé très objectif de certaines applications de ce système, avec la mise au point qui s'impose. — La science du Droit est représentée surtout par les articles de M. C. Laplatte : *Arrestation* et *Arrestation arbitraire, Arrêt, Arrhes, Assignation, Assises...*, et de M. Perreau : *Arbitrage entre particuliers, Arbitrage commercial, Assurance, Assurance-chômage, Assurances ouvrières*. Le même auteur a signé aussi l'article *Armoiries*. — L'Art a droit à une mention spéciale avec la belle synthèse historique de M[lle] Jeanne-E. Durand sur l'*Art en France*, et l'étude sur l'*Art préhistorique* pour lequel M. G. Goury était tout particulièrement qualifié. — M. G. Marsot a défini l'*Armée* en général, le commandant Decrouez les *Types d'Armée*, tandis que le lieutenant-colonel Boucher donnait sur les *Armées allemande* et *française* deux études considérables d'un haut intérêt d'information, et, pour la seconde du moins, d'une réelle utilité pratique. — Dans un tout autre ordre d'idées nous nous reprocherions de ne pas signaler l'article de M. Albert Peyron sur l'*Armée du Salut*, envisagée naturellement du seul point de vue de son activité bienfaisante. Il ne serait ni loyal ni sage, il serait moins encore chrétien, de nous refuser à voir le bien fait aux sans-asile, aux jeunes gens et jeunes filles isolés, aux chômeurs, aux malheureux de toute sorte, par les disciples de W. Booth, ou d'en contester l'inspiration évangélique. Il est utile que nous sachions la popularité croissante que valent à l'Armée du Salut son activité prodigieuse et son génie d'organisation. La leçon qui s'en dégagera rejoindra celles de l'enquête dont nous avons d'autre part rendu compte.

Une mention spéciale est due à la collaboration de M. A.-D. Tolédano. En dehors de l'article *Aristocratie*, il a traité surtout de l'organisation internationale, domaine où il s'est acquis une maîtrise incontestée. Les articles *Armée internationale* (doctrine et projets), *Armements en puissance, Réduction des Armements, Armes de guerre* (fabrication et contrôle), *Assistance politique aux Etats*, contiennent les éléments essentiels de ce qu'il faut savoir sur les questions de principes, et un exposé très complet, qu'on lit avec une admiration teintée de mélancolie, des efforts prodigués, depuis la Grande Guerre surtout, pour substituer entre peuples à la force matérielle des armes la force spirituelle du droit.

Mais surtout l'article *Association* qui occupe 200 colonnes, auquel ont travaillé vingt collaborateurs spécialistes, fournit sur ce sujet capital une véritable somme. Tant pour le droit naturel d'association que pour les différents régimes juridiques, pour la France et pour l'Etranger (au moins quant aux Associations agricoles), spécialement pour les associations catholiques, cultuelles et diocésaines, religieuses, syndicales.... la quantité prodigieuse de renseignements historiques et pratiques recueillis fait qu'il est difficile d'imaginer une catégorie de travailleurs qui puisse se passer de ce répertoire.

S'étonnera-t-on de trouver aussi des articles consacrés aux *Archives ecclésiastiques*, à l'*Artillerie...* ? Cela montrerait une fois de plus combien il est difficile d'éliminer. Nul doute que certains lecteurs soient heureux d'avoir sous la main ces études : cela aidera les autres à comprendre.

2. — Les Editions *Spes* rééditent la première série des *Notes d'Economie politique* du P. Muller [1]. Le texte est revisé, le format est plus grand, les pages sont plus nombreuses... et le prix n'est pas augmenté : *res miranda populo*. L'auteur nous avertit que la modification principale est l'insertion, dans le texte du livre, des passages de *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*, susceptibles de justifier telles assertions qui avaient, lors de la première édition, soulevé ici et là des critiques. C'était, en effet, la réponse la plus simple et aussi la meilleure ; la justification ne laisse rien à désirer.

Parmi les autres améliorations apportées à cette édition, il faut noter la rédaction nouvelle, à la fois plus dense et plus précise, du chapitre sur le salaire, mais surtout l'addition d'un chapitre sur l'Economie dirigée, où l'auteur, après avoir établi la nécessité de mettre un frein à la libre concurrence, marque sa préférence pour celui que s'imposeront les intéressés eux-mêmes : excellente occasion pour noter ce qu'il y a d'intéressant dans l'*expérience* américaine et ce qu'on n'en saurait approuver. Enfin, le dernier chapitre sur les premières réalisations d'organisation corporative a été entièrement mis à jour. Aux organisations hollandaise et fasciste s'ajoutent à présent l'intéressant essai du Portugal et des ébauches d'inégale valeur en Allemagne et en Autriche. Quand donc pourra-t-on aussi porter quelque chose à l'actif de la France ? Le livre du P. Mulier y contribuera peut-être.

En tout cas les études de cette première série, et aussi, espérons-le, de la seconde, dont on nous annonce (enfin) la prochaine publication, aideront puissamment à faire connaître, avec des faits trop ignorés, la vraie pensée de l'Eglise sur des problèmes qui passionnent le monde. Ce qui ne pourra se faire sans que disparaissent aussi, tout naturellement, entre catholiques, des divisions qu'entretient plus que tout l'ignorance des principes communs sur lesquels doit se faire l'accord. Ce ne seront pas là de minces mérites.

3. — Le livre de M. J. Wilbois sur *Le Cameroun* [2] est un ouvrage de première valeur pour quiconque s'intéresse aux problèmes coloniaux, et peut-être plus encore pour les missionnaires, en quelque région qu'ils travaillent. Evidemment, on n'est pas surpris d'y trouver de très précieuses informations missionnaires : le Cameroun n'est-il pas *la plus belle mission des Pères du St-Esprit ?* De ce point de vue on retiendra particulièrement la comparaison qui s'institue d'elle-même entre les régions où l'Administration civile collabore largement avec les missionnaires et... les autres, dont sont en général les colonies françaises. Le sectarisme s'avère aux colonies tout aussi inintelligent et malfaisant que dans la métropole. C'est à lui qu'on doit l'infériorité marquée de notre Afrique Occidentale en face du Congo belge sous le rapport de l'instruction. A population égale (14 millions de part et d'autre) et à budget égal (20 millions) on atteint au Congo belge 2.961 écoles et 135.000 écoliers sans compter les 220.000 des écoles de brousse ; en A. O. F., 405 écoles (dont 76 écoles libres *non subventionnées)* et 50 000 écoliers. Qu'on vienne après cela nous présenter la Libre-Pensée comme un facteur de progrès ! — Mêmes conclusions ressortent de l'étude du fléau de la polygamie, l'esclavage déguisé de la femme. N'est-il pas humiliant d'avoir à déplorer que l'Administration s'en fasse complice, au lieu d'aider, *quand c'est possible*, à l'œuvre salutaire d'émancipation qui s'impose ?

Mais le livre de M. Wilbois renferme bien d'autres richesses encore. Ecrit à la suite d'une

[1] Grand in-8 de 480 p., 18 fr.

[2] In-8 de 256 p., 15 f., Payot et Maison-Mère des Pères du St-Esprit, 30, rue Lhomond, Paris 5e.